

M. GORDON: Non, monsieur. Je ne suis pas de cet avis. Ce serait une négation de la responsabilité de la direction. Le Parlement accorde les fonds voulus à la demande de la direction des chemins de fer, qui juge ces sommes nécessaires. La direction des chemins de fer est confiée à un conseil d'administrateurs et la ligne de conduite n'a jamais consisté, que je sache, à ce que le Parlement assume la direction des services.

Le sénateur CROLL: Non, je suis pas allé aussi loin que cela. Personne ne songe à empiéter sur les fonctions de la direction. Le Parlement vote l'argent voulu parce qu'on lui a représenté qu'il s'agit de services essentiels et nécessaires, bien qu'il puisse en résulter un déficit d'exploitation de 50 millions, ou de 2 millions. C'est ce que je comprends. Voici une chose dont nous avons besoin et qui coûtera tant. Nous procédons ainsi pour d'autres services, pourquoi ne le ferions-nous pas pour les chemins de fer?

M. GORDON: A cause de l'opinion générale que la direction des chemins de fer a pour mission d'exploiter un service commercial sujet à la concurrence et de l'exploiter de façon à ce qu'il ne résulte pas de déficit des opérations. Les principes ordinaires de la gestion exigent que l'exploitation ne soit pas déficitaire. Un bon directeur doit même espérer des bénéfices; toutefois nous serions satisfaits si nous pouvions équilibrer notre budget. Mais, d'après tout ce que j'ai eu l'occasion de lire, je n'ai jamais compris que les Chemins de fer nationaux doivent être exploités sans égard aux résultats financiers. On a toujours pensé que les Chemins de fer devraient être rentables. Si nous ne songions qu'à continuer les services sans égard aux résultats commerciaux ou à la concurrence, il n'y aurait plus de limite au fardeau dont le contribuable se verrait chargé.

Le sénateur CROLL: Mais n'y a-t-il pas une autre cause à vos déficits, en plus du service des voyageurs?

M. GORDON: Oui.

Le sénateur CROLL: Je pensais que nous vous avions déchargé de ce fardeau il y a quelques années?

M. GORDON: En partie, c'est exact.

Le sénateur CROLL: Pourquoi ne vous en a-t-on pas soulagé complètement?

M. GORDON: Parce qu'il est impossible de prévoir l'avenir. Je ne veux pas dire que nous sommes condamnés à des déficits perpétuels. Au moment de la réorganisation financière, j'ai exprimé l'opinion que le fardeau de la dette était exorbitant et injuste. J'étais d'avis que si l'on pouvait les en débarrasser, les Chemins de fer nationaux pourraient au cours des années, bonnes et mauvaises, subvenir à leurs propres besoins. Jusqu'à l'an dernier, mes prévisions se sont révélées exactes. Pendant la période des cinq années qui ont précédé 1956, nous avons réalisé des profits. L'an dernier, notre déficit a été considérable et nous en prévoyons un autre pour l'année courante. Je ne dis pas que dans cinq ans, ou même dans trois ans, nous serons en face d'un déficit semblable. J'espère que l'application de sains principes de gestion, pourvu que l'on nous aide dans ce sens, nous permettra de joindre les deux bouts, en général. On ne doit pas juger les opérations des Chemins de fer nationaux d'après le résultat d'une année en particulier.

Le sénateur CROLL: Prétendez-vous qu'il y aurait lieu de supprimer les services dont l'exploitation est continuellement déficitaire?

M. GORDON: Cette assertion n'est pas d'application générale. Lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens de transport, nous devons nous charger du fardeau de ce service. Naturellement, nous ne pouvons pas abandonner l'un de nos services, ou une partie de nos services, de notre propre gré. Il nous faut pour cela l'autorisation de la Commission des transport. Nous devons demander la permission de discontinuer un service. C'est ainsi que nous procédons invariablement. Nous devons établir que le service n'est pas nécessaire, ou bien